



Arnaque au chèque impayé

Par **justinjoy**, le **02/02/2018 à 17:36**

Bonjour, j'ai récemment été contactée par une personne sollicitant mes services afin d'aller effectué du ménage dans son appartement inoccupé car cette dame travail sois disant à l'étranger. Nous entamons une conversation sùr Facebook elle me propose d'effectuer 6h de ménage par semaine, payée 15€ net de l'heure. Elle me propose de m'envoyer un chèque immédiatement car il y a un dégât des eaux à l'appartement et je dois régler le plombier qui travaille dans ce même appartement. Soit 1860€ ; 1500€ pour payer le plombier plus 360€ d'avance d'un mois de salaire. Je reçois donc le chèque et le pose sur mon compte. Problème : la banque à encaissé le chèque puis repris la somme pour cause impayé une semaine plus tard. Elle m'a donc retourné le chèque pour le motif suivant : opposition, perte de chéquier. Je précise que je n'ai plus de nouvelles de la personne qui m'a contacté et je me doute que ce n'est pas son nom indiqué sur le chèque. Je me demandais si la banque n'était pas en erreur car elle a encaissé un chèque où il y a déjà eu opposition dessus ? N'aurait-elle du donc pas refusé directement l'argent et donc ne pas crédité mon compte. Merci d'avance pour votre aide j'espère être dédommagée en partie. Cordialement

Par **jos38**, le **02/02/2018 à 18:16**

bonsoir. vous êtes une victime de plus de cette arnaque pourtant très connue. vous déposez un chèque sur votre compte, il faut minimum 15 jours pour savoir s'il est approvisionné . vous dites que c'est le propriétaire du chèque qui avait fait opposition?

Par **chaber**, le **02/02/2018 à 18:22**

bonjourrrnArnaque classique. Vous recevez un chèque à déposer contre de l'agent liquide (dans votre cas payer le plombier). Après dépôt sur votre compte pendant le délai d'encaissement on s'aperçoit que le chèque a été perdu ou volé. La banque débite votre compte du montant crédité sous réserve
[citation]plus 360€ d'avance d'un mois de salaire[/citation]Naïveté supplémentaire de croire qu'un employeur paie un salaire d'avance et en plus sans contrat.
Un chèque déposé est crédité sous réserve d'encaissement. Votre banque ne peut absolument pas savoir s'il y a eu opposition ou vol.
[citation]'espère être dédommée en partie.[/citation]C'est beau de rêver.